



Bruxelles, le 4 juillet 2023
(OR. en)

11383/23
ADD 6

EF 207
ECOFIN 716
ENV 800
SUSTDEV 105
FSC 11
CLIMA 333
TRANS 292
ENER 424
ATO 41
AGRI 375
AGRIFIN 78
AGRIORG 80
DRS 38
CCG 22
DELECT 91

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	28 juin 2023
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2023) 3851 final
Objet:	ANNEXE 6 du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../.. DE LA COMMISSION. complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux, et modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2023) 3851 final.

p.j.: C(2023) 3851 final

FR
Annexe VI

«Annexe VI – Modèle pour les ICP d'établissements de crédit

Numéro de modèle	Nom
0	Récapitulatif
1	Actifs entrant dans le calcul du GAR
2	GAR Informations par secteur
3	ICP GAR Encours
4	ICP GAR Flux
5	ICP des expositions de hors bilan
6	ICP des frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs
7	ICP du portefeuille de négociation

0. Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxinomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP****	ICP*****	% de couverture (par rapport	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)						

		Total des activités durables sur le plan environnemental	ICP	ICP	% de couverture (par rapport	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémen	GAR (flux)						
	Portefeuille de négociation*						
	Garanties financières						
	Actifs sous gestion						
	Frais et commissions perçus**						

* Pour les établissements de crédit ne remplissant pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1, ou de l'article 325 bis, paragraphe 1, du CRR

**Frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs

Les établissements fournissent des informations prospectives pour ces ICP, notamment sur les cibles visées, et des explications pertinentes sur la méthode appliquée.

*** % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires

**** sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

***** sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

Note 1: Dans tous les modèles, les cases noircies ne doivent pas être remplies.

Note 2: Les ICP relatifs aux frais et commissions (feuille 6) et au portefeuille de négociation (feuille 7) ne s'appliquent qu'à partir de 2026. Les PME ne seront incluses dans ces ICP que sous réserve du résultat positif d'une analyse d'impact.

5. ICP des expositions de hors bilan

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae		
	Date de référence des informations T																															
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Économie circulaire (EC)				Pollution (PRP)				Biodiversité et Écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)							
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (éligibles à la taxinomie)											
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxinomie (alignés sur la taxinomie)											
	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant		Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
1 Garanties financières (ICP FinGuar)																																
2 Actifs sous gestion (ICP AuM)																																

1. L'établissement indique dans ce modèle les ICP de ses expositions hors bilan (garanties financières et actifs sous gestion) calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1 relatif aux actifs couverts, en appliquant les formules proposées dans ce modèle.
 2. Les établissements répliquent ce modèle pour publier les ICP relatifs aux encours et flux pour les expositions hors bilan.

5. ECF des frais et commissions sur services autres que prêts et gestion d'actifs

ICP F&C - Date de référence des informations T														ICP F&C - Date de référence des informations T-1																													
Total (millions d'EUR)	Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources spatiales et marines (RAM)			Economie circulaire (EC)			Pollution (PPF)			Biodiversité et Écosystèmes (BIO)			TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PPF + BIO)			Total (millions d'EUR)	Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources spatiales et marines (RAM)			Economie circulaire (EC)			Pollution (PPF)			Biodiversité et Écosystèmes (BIO)			TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PPF + BIO)		
	Dont vers des secteurs pertinents pour la transition verte	Dont éligibles sur le plan environnemental	Dont transition	Dont habilitant	Dont vers des secteurs pertinents	Dont éligibles sur le plan	Dont transition	Dont habilitant	Dont vers des secteurs pertinents	Dont éligibles sur le plan	Dont transition	Dont habilitant	Dont vers des secteurs pertinents	Dont éligibles sur le plan	Dont transition	Dont habilitant	Dont vers des secteurs pertinents	Dont éligibles sur le plan	Dont transition	Dont habilitant	Dont vers des secteurs pertinents pour la transition verte		Dont éligibles sur le plan environnemental	Dont transition	Dont habilitant	Dont vers des secteurs pertinents	Dont éligibles sur le plan	Dont transition	Dont habilitant	Dont vers des secteurs pertinents	Dont éligibles sur le plan	Dont transition	Dont habilitant	Dont vers des secteurs pertinents pour la transition verte	Dont éligibles sur le plan environnemental	Dont transition	Dont habilitant						
Pris et commissions versés par des entreprises relevant de la NFRD																																											
1 Services autres que des prêts																																											
2 Services à des entreprises financières																																											
3 Financements de crédit																																											
4 Autres entreprises financières																																											
5 dont entreprises d'investissement																																											
6 dont sociétés de gestion																																											
7 dont entreprises d'assurance																																											
8 Catégorie non financière																																											
9 Contreparties non soumises aux obligations de publication de la NFRD, y compris les contreparties de pays tiers																																											

Si les contreparties relevant de la NFRD ont des obligations de publication de la NFRD, y compris les contreparties de pays tiers, les entreprises doivent indiquer dans le tableau des informations sur le pourcentage (en de frais et commissions versés à des secteurs pertinents pour la transition verte) des activités éligibles sur le plan environnemental en matière de transition et les activités habilitées par conséquent total des frais et commissions versés d'entreprises relevant de la NFRD pour des services autres que les prêts et la gestion d'actifs.

